

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 décembre 2015

Étaient présents :

Alice AMELIN - Jean-Paul BARITAUT - Myriam BELLOC - Sandra BOUSQUET - Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Gaëlle DELPRAT - Stéphane DENOYELLE - Francis DUSSILLOLS - Paulette LAPRIE - Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY

Était absente excusée :

Aude DELPEYROU.

Secrétaire de séance :

Jean CORBANÈSE.

APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle la procédure engagée en avril 2015 pour la nouvelle DSP au 1er janvier 2016 selon la jurisprudence « corsica ferries » c'est-à-dire avec des délais très courts. Le nouveau contrat va devoir comporter 2 éléments complexes et nouveaux à savoir :

- ✓ Le curage des 6 lits plantés de roseaux qui n'était pas intégré au précédent contrat et qui reste à faire à la charge de la Commune
- ✓ L'extraction des boues liquides de la station par camions pendant 3 ans en attendant le résultat de la procédure judiciaire engagée 'expertise en cours')

Le Conseil a été tenu informé du déroulement de la procédure et du résultat de la consultation à laquelle 2 entreprises ont répondu : VEOLIA (actuel fermier) et SOGEDO (fermier de l'eau potable au SIAEPA de Caudrot). Au démarrage des négociations les propositions des 2 sociétés entraînaient une augmentation de 60% du coût du m3 assaini sur la part du fermier. Les négociations et les discussions qui ont eu lieu depuis juillet n'ont pas fait beaucoup évoluer la situation, une amélioration du service ayant été maintenu par la mise en place de télégestion sur des postes, un suivi plus fréquent des interventions sur le réseau et le géo-référencement des ouvrages. Les services du Conseil Départemental qui ont procédé à l'analyse des offres des 2 sociétés ont permis au Maire de conclure (voir rapport remis aux élus), après avis de la commission spécialisée, que la proposition de la SOGEDO était la plus intéressante, bien que l'augmentation par rapport à la situation actuelle soit de 12,58% pour une facture eau potable + assainissement de 120 m3 la portant de 643 € à 724 €. Les négociations ont permis de réduire cette augmentation mais la part incompressible correspond au 2 points cités plus hauts (curage et extraction) et au durcissement des normes environnementales. Le »coût de l'eau » (eau + assainissement) à St Pierre d'Aurillac rejoint à présent les tarifs qui se pratiquent en Gironde pour une petite collectivité comme la nôtre. Ce qui confirme au Conseil la nécessité de gérer ces services à un niveau supérieur à la Commune et donc à se regrouper (syndicats) pour faire des économies d'échelle, être plus fort face aux multinationales de l'eau et avancer sur l'idée d'une gestion en régie sous maîtrise publique. Pour ce faire il faut que la Municipalité ait l'appui de la population, première concernée.

Le Conseil approuve à l'unanimité le choix du Maire de confier la DSP pour 12 ans à la SOGEDO et demande à ce que le nouveau fermier soit davantage suivi annuellement tant dans sa gestion du réseau lui-même que dans la facturation et les travaux d'entretien prévu en renouvellement. Le Maire tient à souligner le rôle important et rassurant de l'expertise apportée par les services du Conseil départemental qui avaient une mission d'assistance au maître d'ouvrage. Sans eux il aurait été nécessaire de faire appel à un cabinet privé qui n'aurait pas défendu les intérêts de la Commune dans le même esprit de service public.

La population sera informée de ce changement de fermier et du fait que la facturation sera unique pour l'eau et l'assainissement dès le milieu d'année 2016.

QUESTIONS DIVERS

Le Maire présente au Conseil la demande de l'Association Vacances Loisirs d'utiliser le jardin de la maison Louarn (ancienne bibliothèque) confiée au Secours Populaire Français pour l'installation d'un « poulailler commune o'terre » dans le cadre d'un appel à projets du Conseil Départemental dont l'association a été lauréate et qui lui permettront de bénéficier de 4 jeunes en service civique pendant 6 mois pour monter le projet. Le Conseil donne son accord à la mise à disposition de l'espace et à la participation à ce poulailler constitué de poules de race gasconne par une subvention à prévoir au budget 2016 de 100 €.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h30.